CFPS
Centre de Formation Prévention & Secourisme

AUTORISATIONS DE CONDUITE

AUTORISATION DE CONDUITE CHARIOT AUTOMOTEUR CATÉGORIE 3 SUR 2 JOURS

Cette formation vous permettra :

- **de conduire un engin de manutention de catégorie 3 de type Chariot automoteur de manutention**
- **de réaliser les manoeuvres en respect des règles de sécurité.**

1. ORGANISATION DE LA FORMATION

Pré requis

- Être âgé de 18 ans,
- Maîtriser la langue française,
- Posséder une aptitude médicale,
- Être en possession de sa tenue de travail complète : chaussures de sécurité et gants.

Public concerné

- Toute personne appelée à utiliser un chariot automoteur de façon permanente ou occasionnelle.
- Conducteur confirmé.

Durée

2 jours

2. PROGRAMME DE LA FORMATION

Formation théorique

- Réglementation applicable à l'utilisation d'un chariot automoteur,
- Rôle et responsabilité du conducteur,
- Technologie et environnement des chariots automoteurs,
- Vérifications journalières,
- Utilisation et conduite en sécurité,
- Risques liés au transport de charges.

Formation pratique

- Visualisation du chariot automoteur,
- Vérifications journalières en début et fin de poste,
- Déplacement à vide et en charge,
- Prise et transport de charges,
- Chargement et déchargement d'un véhicule latéralement depuis le sol,
- Stockage et déstockage sur palettier,
- Gerbage et dégerbage en pile,
- Déplacement sur plan incline.

Moyens pédagogiques

- Cours sous forme de vidéo projection,
- Vidéo,
- Livret de formation,
- Chariot automoteur, charges, caisses empilables, remorque, plan incliné, palettier.

Validation de la formation

Évaluation théorique et pratique des connaissances acquises lors de la formation. Après avis favorable, délivrance d'une attestation en vue de la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.

© Centre de Formation Prévention Secourisme - CFPS 2007-2025 - Tous droits réservés